



**Communiqué de presse,
20 Novembre 2009**

Effacement des barrages de la Sélune

Une première décision politique courageuse

L'ensemble des ONG salue cette décision politique courageuse et ambitieuse intervenue le 13 novembre dernier en Normandie par M^{me} la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie en faveur de l'arasement de barrages.

Une première décision annoncée lors de la signature du premier contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et le lancement du plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en France.

Il s'agit là en fait de la concrétisation partielle d'une décision issue des tables rondes du Grenelle de l'Environnement en faveur de la biodiversité et du bon état écologique des rivières.

Elle ne fait que respecter les décisions intervenues localement en matière de gouvernance de l'eau, conformément aux avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune intervenus les 14 novembre 2005 et 27 novembre 2007.

En ce sens, M. Jean-Louis BORLOO et M^{me} Chantal JOUANNO ont demandé au Préfet de la Manche d'engager les opérations d'effacement des barrages de Vezins et de la Roche-Qui-Boit sur la Sélune, petit fleuve côtier qui se jette en baie du Mont-Saint-Michel, l'une des principales zone humide européenne ainsi qu'une zone touristique de tout premier ordre.

Ce grand chantier qui s'ouvre en matière de démantèlement d'ouvrages se doit d'être exemplaire sur le plan environnemental et social. Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées a été annoncé.

C'est aussi la première décision purement biodiversité du Grenelle de l'Environnement en France métropolitaine.

Les ONG affichent aujourd'hui leur volonté commune d'accompagner cette formidable action, porteuse d'espoir pour une nouvelle forme de développement durable d'un territoire.

Elles sont ainsi prêtes à apporter leur aide, en fonction de leurs moyens, et à se mettre à la disposition des acteurs locaux et nationaux sur chacun des enjeux identifiés sur le bassin de la Sélune (gestion des sédiments, activité touristique, économie locale, qualité de l'eau, agriculture, activités de la baie...).

Cette dynamique pourrait, par ailleurs, accompagner et favoriser l'émergence d'un Etablissement Public Territorial de Bassin, actuellement au débat à l'échelon de la baie du Mont-Saint-Michel.

Cependant, cette première décision sur la Sélune ne saurait occulter l'attente des ONG qui subsiste sur l'Allier, autre axe migrateur stratégique et d'intérêt européen majeur. En effet, à l'issue de la remise au Gouvernement en juillet 2009 des conclusions du rapport Philippart et de l'avis du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour qui « la disparition du barrage s'impose », les ONG demeurent dans l'attente d'une décision définitive.

Contacts :

Roberto EPPLE, SOS Loire Vivante – ERN – 06 08 62 12 67,
Jean-Paul DORON, FNPF - 06 85 52 50 11,
Ludovic Frère – Fondation Nicolas Hulot – 06 98 45 30 68,
Bernard ROUSSEAU, Réseau Eau FNE – 06 79 84 68 58,
Cyrille DESHAYES, WWF – 06 73 69 92 42,
Jean ALLARDI, AIDS A – 06 75 27 11 20,
Marc-Adrien Marcellier, NASF - 06 12 97 82 05

